



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juin 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région du Sahel

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2056 (2012) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil me priait d'arrêter et de mettre en œuvre, en consultation avec les organisations régionales, une stratégie intégrée des Nations Unies pour la région du Sahel touchant les questions de sécurité, de gouvernance, de développement et de droits de l'homme et les questions humanitaires, ainsi qu'en application de la résolution 2071 (2012), dans laquelle le Conseil se félicitait de la désignation par moi d'un Envoyé spécial pour le Sahel, chargé de mobiliser la communauté internationale en faveur du Sahel, de coordonner la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour le Sahel, et de définir concrètement les paramètres d'une solution globale à la crise malienne. Le rapport offre également une mise à jour sur la situation dans le Sahel, sur les activités de mon Envoyé spécial pour le Sahel, M. Romano Prodi, depuis sa nomination en octobre 2012, et sur la formulation de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (voir annexe) compte tenu des initiatives régionales et internationales existantes.

II. Aperçu

2. Pendant la plus grande partie de l'année dernière, le monde a vu avec horreur comment les griefs politiques existant de longue date au Mali ont été relégués au deuxième plan par d'abominables actes de violence commis par des insurgés liés à l'organisation Al-Qaida dans le Maghreb islamique. Depuis le début de la crise au Mali en janvier 2012, plus d'un demi-million de Maliens auraient quitté leur domicile et trouvé refuge dans des villages maliens qui les ont accueillis ou dans les pays voisins. On enquête actuellement sur les graves violations des droits de l'homme commises par les groupes armés et par des soldats gouvernementaux, notamment des exécutions sommaires et des arrestations illégales, le recrutement et l'utilisation d'enfants, des actes de violence sexuelle contre des femmes et des enfants, des enlèvements d'enfants et la destruction ou le pillage des biens, tandis que les services sociaux de base restent très limités, en particulier dans le nord du pays. Dans les régions de Tombouctou et de Gao, 53 % des écoles demeurent fermées, tandis que dans la région de Kidal, elles n'ont pas rouvert leurs portes du tout.



3. La France, le Tchad, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et le Conseil de sécurité ont déployé des efforts considérables pour aider les Maliens à rétablir la paix dans leur pays. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) jouera un rôle décisif dans la consolidation de ces gains durablement acquis. Pourtant, les problèmes du Mali ne doivent pas être vus isolément. Alors que le déploiement des Casques bleus est un élément critique de la réponse internationale à la crise actuelle, les pays de la région reconnaissent qu'une paix et une sécurité durables supposent une action collective pour éliminer les causes de l'instabilité, dont les racines profondes s'étendent au-delà des frontières du Mali.

4. La région appelée « Sahel » s'étend de la Mauritanie à l'Érythrée et comprend donc aussi le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Soudan et le Tchad; elle constitue une ceinture qui sépare le Sahara au nord de la savane au sud. Les routes commerciales historiques qui traversaient l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad sont les plus vulnérables à l'action des réseaux terroristes et criminels. Le terrain est rude et dans le meilleur des cas extrêmement difficile à contrôler. Ainsi, la frontière algéro-malienne, par exemple, s'étend sur 1 300 kilomètres. De plus, les développements intervenant dans la région saharo-sahélienne retentissent sur ce qui se passe en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Il faudra agir avec souplesse et sans exclusive, et obtenir le concours des gouvernements et de la population des États sahéliens en crise.

Problèmes de gouvernance et de sécurité

5. Depuis des années, les pays du Sahel sont aux prises avec une succession de crises politiques et humanitaires. La précarité de la gouvernance et son effet sur les institutions étatiques, notamment la police insuffisante des frontières, ont dramatiquement réduit la capacité des États du Sahel d'assurer avec efficacité les services publics de base, de promouvoir une large participation à la vie politique et de défendre les droits de l'homme. Une corruption largement répandue, alors que les États sont incapables de fournir les services de base tels qu'une police efficace, la justice, la distribution de l'eau, des soins de santé abordables et l'éducation, explique l'élargissement de la fracture entre la société et l'État. En même temps, l'instabilité politique chronique, évidente dans les changements de régime non constitutionnels qui se produisent à répétition dans des consultations électorales marquées par la violence et dans des conflits sociaux, est le résultat direct de l'absence d'un débat politique institutionnalisé, de la fragilité des parlements et d'un appareil judiciaire qui est contesté.

6. La situation laisse les pays du Sahel de plus en plus vulnérables à l'insécurité qui résulte des conflits armés, des activités terroristes, des trafics illicites et de la criminalité organisée résultante. Je suis particulièrement préoccupé par l'existence de liens apparents entre les syndicats du crime participant au trafic de drogues et les autres formes de criminalité organisée, d'une part, et, d'autre part, par l'activité de groupes armés non étatiques dans la région. Je suis en outre alarmé par les activités des organisations terroristes et autres groupes militants tels qu'Al-Qaida dans le Maghreb islamique, Boko Haram et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) ainsi que celles d'autres organisations criminelles transnationales. Ces organisations ont commis des actes de terrorisme et des violations des droits de l'homme, amplifié le trafic d'armes déjà très répandu, la traite des êtres humains, le trafic de drogues et autres pratiques illégales, tout en

compromettant l'exercice de l'autorité de l'État dans un grand nombre des secteurs les plus vulnérables des sociétés sahéliennes, ce qui réduit gravement leurs possibilités de développement.

7. Le double attentat-suicide perpétré par des membres du MUJAO contre une caserne et contre une mine d'uranium exploitée par des intérêts français au Niger le 23 mai 2013, qui a tué 35 personnes et blessé des dizaines d'autres, montre que le Sahel demeure vulnérable au fléau du terrorisme. Le problème est encore compliqué par le fait que le terrorisme risque également de s'infiltrer dans la région au sens large, comme le montre la grave prise d'otages au complexe d'exploitation de gaz naturel algérien le 19 janvier 2013, qui a fait de nombreux morts. Le Gouvernement libyen a fait à plusieurs reprises connaître ses préoccupations au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, Tarek Mitri, au sujet des menaces que font peser les terroristes et les groupes criminels organisés dans la région, ainsi que sur la propre sécurité intérieure de la Libye. Comme d'autres pays de la région, les frontières de la Libye sont longues et poreuses, ce qui rend extrêmement difficile de les patrouiller.

8. En 2012, on estime que 18 tonnes de cocaïne, d'une valeur de 1,25 milliard de dollars, ont transité par l'Afrique de l'Ouest, dont une partie, sans doute, par le Sahel. L'absence de perspectives économiques, une coopération régionale qui reste très limitée, la fragilité des secteurs de la sécurité et de la défense, des frontières nationales poreuses ont également compromis les efforts faits pour enrayer la propagation des trafics de toutes sortes, de la criminalité organisée et du terrorisme.

9. La criminalité transfrontalière – le trafic de drogues, d'armes à feu, la traite des personnes, la contrebande de cigarettes ainsi que le terrorisme et le blanchiment d'argent – est souvent le fait de personnes ou d'organisations qui se trouvent bien loin du Sahel, voire du continent africain. J'engage les États Membres concernés à faire ce qu'ils peuvent pour empêcher que leur territoire soit utilisé pour des activités criminelles qui exploitent la fragilité des institutions de gouvernement des pays du Sahel et aggravent le sort de la population de la région. J'engage également les États Membres à tout faire pour combattre le trafic de drogues, à la source et au point de destination.

10. Il y a en outre l'insuffisante capacité des pouvoirs publics d'assurer la défense des droits de l'homme, ce qui est à la fois une cause profonde et un symptôme de l'état de crise récurrent dans la région. Les problèmes des droits de l'homme découlent de la conjugaison de nombreuses lacunes existant de longue date dans le respect de la légalité, l'absence générale d'obligation de rendre des comptes, des inégalités sociales, les disparités entre les sexes et des pratiques discriminatoires répétées contre certains groupes vulnérables, notamment les femmes; ainsi, les femmes ont moins que les hommes accès à la terre, aux actifs, intrants et services agricoles et aux possibilités d'emploi en milieu rural, et elles ne participent pratiquement pas à la vie politique de leur pays. Les conflits et l'instabilité généralisée ont de leur côté aggravé la situation des droits de l'homme et expliquent le déplacement forcé de populations dans la région du Sahel. La crise malienne est le tout dernier exemple d'exodes massifs de réfugiés puisque l'on trouve aussi près de 200 000 réfugiés maliens dans les pays voisins, ce qui alourdit les pressions qui pèsent sur les populations d'accueil et sur l'environnement.

Problèmes de développement et difficultés humanitaires

11. Le Sahel est aux prises avec des problèmes aigus de développement et de graves difficultés humanitaires. Le développement humain de la région est parmi les plus faibles au monde. Au fil des ans, des crises alimentaires et nutritionnelles à répétition causées par le changement climatique (dégradation de l'environnement, sécheresse, inondations, etc.), le mauvais fonctionnement des marchés, la faible productivité agricole, la pauvreté et les conflits ont gravement compromis la capacité des ménages de résister à des chocs répétés et de plus en plus fréquents. Malgré de bonnes pluies et de meilleures récoltes en 2012, 11,4 millions d'habitants du Sahel au moins continuent à vivre dans l'insécurité alimentaire. Environ 5 millions d'enfants de moins de 5 ans sont exposés au risque de malnutrition aiguë, dont 1,5 million au risque de malnutrition aiguë sévère. Les prix des céréales, qui sont dans le Sahel la principale denrée alimentaire, augmentent depuis octobre 2010 et dépassent la moyenne des cinq dernières années, ce qui se traduit par un amenuisement considérable du pouvoir d'achat des ménages vulnérables. En outre, le Sahel est aux prises avec des épidémies graves et récurrentes de maladies infectieuses telles que la méningite, la poliomyélite et le choléra, qui, pour des systèmes de soins fragiles, présentent des difficultés majeures et qui ne pourraient être enrayerées que par une approche régionale de longue durée s'inscrivant elle-même dans le cadre d'une démarche visant, dans la région, une plus grande résistance aux chocs.

12. Malgré sa productivité réduite, la terre du Sahel doit nourrir près de 150 millions d'habitants. Aux taux d'accroissement naturel actuels, sa population devrait doubler au cours des 25 prochaines années pour atteindre un quart de milliard. L'agriculture et l'élevage nomade font vivre la plus grande partie de la population. Or, les moyens d'existence traditionnels à eux seuls ne suffiront manifestement pas et il faut donc que la région se transforme profondément. La convergence d'un sous-investissement chronique dans les secteurs agricole et énergétique, de l'inefficacité des systèmes de protection sociale, de l'accès inégal aux services sociaux essentiels (comme la protection nutritionnelle, l'éducation, la santé publique, l'eau et l'assainissement), de la dégradation de l'environnement et de l'accroissement rapide de la population ne peut qu'aggraver encore la précarité si on ne réalise pas, en coopération, des investissements soutenus dans ces secteurs.

13. Les tendances climatiques observées dans la région au cours des 40 dernières années, dans le Sahel, montrent que l'impact du changement des conditions climatiques sur la mobilisation des ressources naturelles (la terre et l'eau), aggravé par plusieurs facteurs amplificateurs, a entraîné une exacerbation de la compétition autour des ressources naturelles et des tensions entre ethnies. Alors que le nomadisme et le déplacement de personnes et de bétail font partie intégrante des stratégies ancestrales de survie des habitants du Sahel, ils sont également le résultat des chocs à répétition causés par le climat ou par le marché.

14. En particulier, de nombreuses familles et de nombreuses populations n'ont pas les capacités suffisantes pour résister de façon sûre et suffisante aux effets dommageables du climat, à la faiblesse de la production agricole et pastorale, aux fluctuations du marché et aux autres chocs socioéconomiques qu'elles subissent, alors que le conflit aggrave encore la précarité. L'adoption de mécanismes de survie tout à fait contre-indiqués, consistant par exemple à vendre de précieux actifs, notamment des intrants agricoles, du bétail, à s'endetter, à migrer vers les zones

urbaines, à retirer les enfants de l'école et à réduire la quantité et la qualité nutritionnelle des produits alimentaires achetés, conduit au cercle vicieux de l'aggravation constante de la capacité de survie et de la faim, de la pauvreté et de la misère. La pauvreté et le dénuement comptent également parmi les causes profondes qui expliquent que les jeunes rejoignent des groupes armés dans la région, comme le montre le recrutement d'enfants au Burkina Faso et au Niger à travers les frontières par des groupes armés opérant au Mali.

La voie à suivre

15. Malgré ces problèmes redoutables et complexes qui se posent au Sahel, l'unité de vues au sujet du Mali me convainc qu'il existe une volonté politique au niveau de la région et au niveau international de s'attaquer aux racines entremêlées de la crise dans la région. Nous devons mettre à profit l'actuel consensus international sur le Sahel, que manifeste par exemple la réunion de haut niveau sur le Sahel que j'ai présidée le 26 septembre 2012 dans les marges du débat général de l'Assemblée générale. Travaillant avec les gouvernements de la région, notre objectif doit être de susciter un changement durable par l'adoption d'une stratégie détaillée, en tenant compte des initiatives existantes. Cette démarche doit être fermement ancrée dans de vigoureux efforts de renforcement de la résilience ainsi que dans un programme de développement à long terme pour l'ensemble de la région.

III. Initiatives nationales, régionales et internationales existantes face aux problèmes du Sahel

16. Au fil des ans, les pays du Sahel ont lancé une série de réformes dont le but est de remédier à l'insuffisance chronique des institutions de gouvernement, aux problèmes de sécurité et de développement et aux difficultés humanitaires rencontrées, quoiqu'à des échelles différentes. Des programmes vedettes ont été lancés dans plusieurs pays pour soutenir ces efforts. Par exemple, en 2012, le Gouvernement nigérien a lancé la « stratégie de développement et de sécurité dans les zones sahélo-sahariennes du Niger » et, en 2011, l'initiative connue sous le nom 3N, « Les Nigériens nourrissent les Nigériens », sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Le Gouvernement mauritanien a pris l'initiative d'encourager une meilleure police des frontières des pays de la région et, à cet effet, a accueilli une conférence ministérielle de l'Union africaine sur la coopération pour la sécurité dans la région sahélo-saharienne le 17 mars 2013. Le Gouvernement mauritanien a également défini une stratégie de la sécurité alimentaire, une stratégie de protection sociale, un programme commun sur la nutrition et un cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement s'agissant de la santé maternelle. Le Gouvernement burkinabé a pris la tête d'une récente médiation de la CEDEAO au Mali, tandis que, sur le front intérieur, il lançait un plan d'action pour remédier durablement à l'insécurité alimentaire. Le Gouvernement tchadien a pris l'engagement de lever 400 millions de dollars entre 2012 et 2015 pour transformer le secteur rural afin de poser les bases d'une sécurité alimentaire durable, et, en janvier 2013, il a apporté une contribution importante et opportune à l'opération de maintien de la paix au Mali. Après la fin des principales hostilités au Mali, le Gouvernement malien de transition a défini et lancé un plan complet de reprise durable en 2013 et 2014. Les principaux volets de ce plan concernent l'équipement, les services sociaux de base, la sécurité alimentaire, la gouvernance et la décentralisation.

17. Aux niveaux sous-régional et régional, l'Union africaine et la CEDEAO ont élaboré des cadres régionaux détaillés pour promouvoir le développement, la bonne administration, la paix et la sécurité dans la région. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est un cadre stratégique de l'Union africaine visant le développement socioéconomique du continent, et il est assorti de plusieurs programmes dans le domaine de l'intégration, de l'équipement, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de l'atténuation de l'effet du changement climatique et de la gestion des ressources naturelles. Parmi les autres instruments importants, il faut citer le Cadre stratégique de la CEDEAO pour la prévention des conflits, la Déclaration de Praia de 2011 sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest et la politique et le plan d'action humanitaires de la CEDEAO (2012-2017), ainsi que la Déclaration politique et le Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic illicite de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie, qui a été prorogé jusqu'à la fin de 2013 à la quarante-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernements de la CEDEAO en février 2013 en Côte d'Ivoire. À la même session, cette même conférence a adopté la Déclaration politique sur une position commune contre le terrorisme, qui comprend une stratégie et un plan de mise en œuvre pour la lutte contre le terrorisme.

18. En dehors des progrès obtenus au niveau de la région du Sahel, la coopération avec l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb retient l'attention, car plusieurs des problèmes qui se posent, notamment la dégradation de l'environnement, le terrorisme et la criminalité organisée, sont interrégionaux par nature. Pour sa part, l'Union africaine apporte son appui à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2018 sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime. Grâce au Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, situé à Alger, l'Union africaine aide les États membres à appliquer le cadre juridique du contre-terrorisme par un échange d'informations, la coopération et la coordination à l'échelle régionale et internationale. En outre, un groupe de quatre pays du Sahel (l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger) a créé deux mécanismes visant à écarter les menaces transnationales et à améliorer la coopération pour le renseignement – ces deux mécanismes sont le Comité d'état-major opérationnel commun, installé à Tamanrasset (Algérie) et l'Unité mixte de fusion et de liaison. Cependant, ces mécanismes ne sont pas encore pleinement opérationnels. En outre, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) a un rôle important à jouer pour suivre et analyser la production agricole et les prix alimentaires dans la région du Sahel, tandis que la Conférence de la communauté des États sahélo-sahariens est prête à fonctionner et doit être encouragée à agir plus activement comme le montre sa plus récente réunion tenue en mars 2013.

19. Au niveau international, l'Union européenne a lancé sa stratégie pour la sécurité et le développement du Sahel en mars 2012. Cette stratégie vise à remédier aux causes de pauvreté dans la région et à créer les conditions du développement économique et humain. L'Alliance globale pour l'Initiative résilience-Sahel (AGIR), de l'Union européenne, a été officiellement lancée le 6 décembre 2012 pour éliminer les causes de l'insécurité alimentaire dans la région. Le 18 mars 2013, l'Union européenne a nommé un représentant spécial pour le Sahel, afin de diriger la contribution de l'Union européenne aux efforts régionaux et internationaux de recherche d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables dans le Sahel. L'Union européenne a également autorisé une mission d'assistance pour renforcer l'action menée pour aider les Libyens à surveiller leurs frontières plus efficacement.

Plusieurs autres acteurs ont également désigné des envoyés spéciaux pour le Sahel, et notamment l'Union africaine, l'Organisation de la coopération islamique et plusieurs acteurs bilatéraux.

20. En 2007, le Gouvernement des États-Unis a lancé le Partenariat transsaharien de lutte contre le terrorisme, dont le but est d'aider les pays de la région du Sahel à combattre le terrorisme. Il cherche également à faciliter la coopération entre les pays du Sahel et les pays du Maghreb, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, sur les questions de contre-terrorisme. Dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, l'Algérie et le Canada coprésident le groupe de travail Sahel sur la création de capacités de contre-terrorisme. Les institutions financières internationales apportent une aide financière directe aux pays de la région et ont financé de grands ouvrages d'équipement dans la région. La Banque mondiale rédige actuellement une stratégie de développement pour le Mali et pour l'ensemble de la sous-région du Sahel, et de son côté, la Banque africaine de développement travaille à son Initiative Sahel. En outre, des organisations non gouvernementales aident à définir des politiques, soutiennent une action de plaidoyer et appliquent des initiatives de préférence au niveau de la population locale.

21. Après le retour de Libye d'un grand nombre de personnes originaires de la région et après la reprise du conflit armé dans le nord du Mali, le Conseil de sécurité a convoqué une série de réunions et adopté les résolutions 2056 (2012), 2071 (2012) et 2085 (2012) ainsi qu'une déclaration du Président (S/PRST/2012/26), le 10 décembre 2012, pour répondre au mieux aux problèmes liés entre eux qui se posent dans la région du Sahel. En avril 2012, j'ai nommé un coordonnateur régional des Nations Unies pour les affaires humanitaires pour mettre au point et coordonner une réponse humanitaire dans la région. En octobre 2012, j'ai nommé Romano Prodi mon Envoyé spécial pour le Sahel et je l'ai chargé de diriger l'action des Nations Unies pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie intégrée des Nations Unies pour la région. L'ONU a également convoqué en collaboration avec les États Membres une série de réunions sur la police des frontières, et notamment une réunion sur la coopération à cet effet dans le Sahel et le Maghreb, que le Maroc a accueillie en mars 2013. Pendant ce temps, le Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) continue à conseiller les autorités libyennes sur des questions relatives à la sécurité des frontières et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale et plusieurs autres missions des Nations Unies dans la région continuent à travailler à la solution de ces problèmes.

22. Les équipes de pays des Nations Unies apportent activement une aide aux pays du Sahel, en particulier par l'élaboration et l'application des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des autres cadres de développement (Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, etc.), PNUAD, pour chaque pays, procédure de l'appel groupé et cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, afin d'aider à résoudre le vaste ensemble de problèmes humanitaires et de développement qui se posent dans la région.

IV. Justification d'une démarche régionale et principes d'engagement des Nations Unies dans le Sahel

23. Sur la base de l'analyse des causes profondes de l'instabilité, et compte tenu des efforts faits jusqu'à présent pour les résoudre, une stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, présentée en annexe, cherche à aider les gouvernements et les peuples de la région à remédier aux causes de l'instabilité dans une perspective à long terme. En particulier, la stratégie des Nations Unies pour le Sahel définit des objectifs précis et des mesures à prendre en fonction de trois objectifs stratégiques : a) une gouvernance efficace et inclusive pour l'ensemble de la région; b) le renforcement des capacités des dispositifs nationaux et régionaux de sécurité pour leur permettre d'écarter les menaces à caractère transfrontière; et c) l'intégration des interventions de développement et humanitaires pour améliorer la résilience des pays de la région.

24. La volonté politique des gouvernements de la région devra s'exprimer pour qu'on réalise durablement les objectifs et les actions présentés dans la stratégie intégrée des Nations Unies et pour assurer sa cohérence et la complémentarité avec d'autres initiatives. Pour susciter la volonté politique, la mobilisation des ressources et le plaidoyer nécessaires, je continuerai à faire usage de mes bons offices par l'intermédiaire de mon Envoyé spécial pour le Sahel et de mes représentants spéciaux pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, en m'appuyant sur les efforts déjà réalisés par les équipes de pays des Nations Unies.

25. Les problèmes de sécurité nationale, les problèmes politiques, les questions de gouvernance, de développement, de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée corrélative, de la défense des droits de l'homme et de la réponse aux difficultés humanitaires qui se posent dans les pays du Sahel ont des ramifications régionales. Le caractère inévitable de la participation à la vie politique et de l'accès aux services sociaux a des dimensions régionales étant donné les liens que les groupes marginalisés entretiennent à travers les frontières. Les groupes terroristes et criminels agissent à l'échelle nationale, régionale et internationale. Les chocs environnementaux et économiques qui expliquent les crises humanitaires ont également des dimensions régionales et internationales.

26. Comme les problèmes qui se posent au Sahel ne s'arrêtent pas aux frontières nationales et les solutions ne peuvent être uniquement nationales non plus, il sera particulièrement important de favoriser la coopération régionale, la création de capacités nationales et l'échange d'informations. L'un des principaux problèmes des initiatives prises jusqu'à présent au niveau régional est celui de la circulation de l'information, de la coordination et de la complémentarité. Plusieurs initiatives bien conçues ont été lancées, mais sans une coordination adéquate et sans tenir suffisamment compte des dimensions régionales plus vastes du problème, en partie faute de confiance, faute d'instruments régionaux efficaces ou faute d'informations.

27. La coordination doit être assurée d'abord par les gouvernements et les peuples de la région. Pourtant, l'ONU remplira son rôle, par les soins de mon Envoyé spécial pour le Sahel et de mes représentants spéciaux pour l'Afrique de l'Ouest et centrale dans une meilleure coordination entre les quatre séries d'acteurs suivants : a) les gouvernements de la région; b) la communauté internationale et notamment les institutions financières internationales; c) les peuples de la région, en s'adressant à eux grâce aux dispositifs de consultation des Nations Unies avec la société civile;

et d) les divers organismes des Nations Unies. Faire converger ces quatre filières de coordination permettra au système des Nations Unies d'aider à intégrer les efforts faits pour résoudre les problèmes de gouvernance, de sécurité et de résilience, qui sont les trois objectifs principaux de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

28. La coordination entre les gouvernements de la région est ce qui doit être assuré en priorité. Il est indispensable d'établir des relations de confiance entre les pays du Sahel : cela est un objectif général dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui cherche à renforcer et à améliorer les institutions de gouvernement de la région de façon que des gouvernements légitimement élus puissent les soutenir et les utiliser comme base, la dépendance à l'égard de l'assistance internationale devant être réduite au minimum.

29. La coordination dans le cadre général de la communauté internationale sera importante si l'on veut faire un usage optimal de ressources nécessairement limitées, en particulier dans le climat économique mondial actuel. À ce sujet, la collaboration avec les organisations régionales, en particulier la CEDEAO, la Communauté des États sahélo-sahariens, l'Union africaine, l'Union européenne ainsi que les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales sera importante si l'on veut susciter, préserver et coordonner un engagement de la communauté internationale à l'appui des efforts nationaux des pays du Sahel face à des problèmes d'une grande complexité.

30. Les habitants de la région doivent être entendus et prendre part à la recherche des solutions aux problèmes qui touchent leur vie. Des consultations avec les peuples de la région devront reposer sur les mécanismes des Nations Unies existants et devront toucher la société civile, les dirigeants tribaux et religieux, les universitaires, les centres d'études, les femmes et les jeunes, mais on devra prêter une attention particulière à la participation des groupes marginalisés.

31. La stratégie intégrée des Nations Unies est conçue pour assurer à l'échelle du système une unité d'action, et elle est la base d'un engagement cohérent des Nations Unies en faveur du Sahel. La stratégie comprend un ensemble d'objectifs novateurs, afin par exemple d'améliorer l'analyse régionale de la sécurité et de la capacité régionale d'assurer la police des frontières, de renforcer les administrations locales et d'aider les États à mieux répartir les ressources, d'aider les ménages vulnérables et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

32. La stratégie intégrée des Nations Unies cherche à appliquer une démarche multisectorielle à la région et à garantir que la conception et la mise en œuvre des actions menées fassent converger les atouts et les capacités des différents organismes des Nations Unies. Cette stratégie cherche également à renforcer et mieux intégrer les initiatives nationales de création de capacités dans le cadre d'efforts plus larges de développement et de sécurité, en tenant compte des politiques, des priorités et des besoins de chacun des pays du Sahel. De plus, la cohérence de la stratégie signifie qu'elle reposera sur une analyse commune des questions qui se posent dans l'ensemble du Sahel, qu'elle tirera partie des contributions et des données fournies par les pays de la région. En outre, la stratégie intégrée est conçue pour faciliter le choix d'un ordre de priorité et un échelonnement des efforts à entreprendre, de façon que les réalisations dans un domaine donné renforcent l'action menée dans d'autres domaines. Elle permet l'établissement de rapports et d'une analyse communs de la façon dont chaque

domaine d'action retentit sur les autres. Une démarche intégrée facilitera aussi la mise au point de messages communs et d'un plaidoyer collectif.

33. L'engagement des Nations Unies au Sahel s'inspirera des principes suivants :

a) Concentrer les interventions au niveau régional et sur les questions et menaces transfrontalières, pour assurer une meilleure coordination et une plus grande cohérence des mesures à court, moyen et long terme;

b) Rattacher l'engagement régional des Nations Unies à une appropriation et une responsabilisation nationales et faire en sorte qu'il soit conforme aux normes et principes internationaux en matière de droits de l'homme;

c) Promouvoir l'intégration des priorités de la région dans la planification et la programmation à l'échelle nationale pour garantir la cohérence et la synergie des actions menées dans la région;

d) Promouvoir une approche équitable du développement pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et concourir à la cohésion sociale et empêcher les conflits;

e) Maximiser l'impact de l'action du système des Nations Unies face aux problèmes actuels de la région du Sahel et privilégier les domaines où l'ONU aide ou peut aider à résoudre des crises, tout en s'appuyant sur les initiatives et les actions en cours;

f) Assurer la participation libre, active et réelle de la population en danger à toutes les phases de la programmation des activités, le recensement des besoins, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes;

g) Encourager la coopération et la coordination entre les partenaires nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux, renforcer les partenariats avec les institutions régionales et sous-régionales et leurs acteurs dans la limite de leurs mandats respectifs et prendre contact avec de nouveaux partenaires potentiels;

h) Veiller à respecter l'égalité des sexes dans toutes les actions régionales et nationales visant le Sahel, notamment par une participation libre, active et réelle des femmes et de leurs associations à la prise des décisions;

i) Encourager la coopération Sud-Sud entre les pays du Sahel pour l'adoption des pratiques optimales.

V. Activités de l'Envoyé spécial pour le Sahel

34. Depuis sa nomination, mon Envoyé spécial s'est efforcé de poser les bases de l'étroite coordination qui est indispensable. Il a mené de nombreuses consultations avec les principaux acteurs qui travaillent dans la région du Sahel ou sur cette région. Il s'est rendu dans la région à plusieurs reprises, accompagné par mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, et il a rencontré des chefs d'État, des hauts responsables nationaux et des acteurs de la société civile au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, ainsi que le Président de la CEDEAO en Côte d'Ivoire. Il a également consulté l'Union africaine, son Haut-Représentant pour le Mali et le Sahel et la Commission de la CEDEAO. Il s'est également rendu en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie.

35. En outre, mon Envoyé spécial a réaffirmé la nécessité du développement régional au Sahel et, à cette fin, il s'est rendu dans plusieurs pays qui sont des partenaires internationaux essentiels à savoir l'Allemagne, l'Arabie saoudite, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Japon, ainsi que l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, l'Organisation pour la coopération islamique et de nombreux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, avec qui il entretient des contacts étroits. Le 7 décembre 2012, il a convoqué la première des réunions de coordination avec les Envoyés spéciaux et médiateurs pour la région du Sahel. Il rencontre régulièrement le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires dans le Sahel, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies de la région.

36. Pendant ses déplacements dans la région, mon Envoyé spécial a rencontré des représentants de la société civile et notamment des femmes. En avril 2013, avec la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Directrice exécutive par intérim d'ONU-Femmes, mon Envoyé spécial a organisé une conférence sur les femmes au Sahel pour examiner les questions que pose la participation des femmes au changement économique et politique, ainsi que leur rôle possible dans la médiation des conflits. Il poursuivra ses consultations avec le soutien des gouvernements de la région, afin de faciliter l'adoption de méthodes de gouvernement inclusives.

37. Le 1^{er} mars 2013, à Dakar, mon Envoyé spécial a coprésidé, avec mon Conseiller spécial pour les objectifs du Millénaire pour le développement, un séminaire qui a rassemblé des universitaires, des experts et des représentants d'organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales basés à Dakar pour examiner et dégager des approches novatrices des questions fondamentales de développement qui se posent dans la région.

38. Les Nations Unies, l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et les donateurs bilatéraux ont défini des stratégies de rétablissement de la paix et de développement au Sahel. Les partenaires concernés ont encouragé mon Envoyé spécial à approuver la création d'un mécanisme destiné à améliorer la coordination du travail de ces différents acteurs, établir un ordre de priorité entre les actions envisagées et mobiliser des ressources, pour réaliser en priorité les principales infrastructures régionales, car celles-ci peuvent déclencher une dynamique de croissance dont le besoin se fait sentir d'urgence et favoriser l'intégration régionale et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes. Pour maximiser l'impact de notre effort collectif, je propose de concentrer cette action sur un groupe médian d'États du Sahel, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.

39. Sur la base des éléments que je viens d'exposer, la proposition de mon Envoyé spécial en vue de la mise en œuvre d'un plan de développement, qui serait contrôlé par les pays du Sahel eux-mêmes, comprendrait deux plateformes, une plateforme de coordination et une plateforme de financement. La plateforme de coordination privilégiera les infrastructures régionales, dont l'ordre de priorité devra être mis à jour régulièrement, à la faveur d'un processus participatif impliquant les universitaires et experts locaux et coordonné par mon Envoyé spécial, notamment dans des domaines relatifs à l'agriculture et à la gestion de l'eau, à l'infrastructure

intégrée, y compris les télécommunications, à l'énergie solaire, les soins de santé et l'éducation. Cette plateforme permettrait aux principaux donateurs multilatéraux de se réunir tous les six mois pour établir ensemble leur stratégie, veiller à ce que les besoins soient satisfaits et éviter les doubles emplois. Ils rencontreraient les autorités des pays concernés pour examiner les priorités et veiller à ce que les donateurs et les pays bénéficiaires soient bien d'accord sur les priorités de la mobilisation des ressources. La réunion inaugurale de la plateforme de coordination aurait lieu en marge de l'Assemblée générale en septembre 2013.

40. La plateforme de financement servirait de « centre d'échanges » pour les priorités régionales identifiées en matière d'infrastructures de façon à faire correspondre au mieux les besoins et les ressources existantes. Les donateurs seraient encouragés à apporter un soutien (financier ou en nature) pour la réalisation des activités reconnues et confirmées comme prioritaires, et ces priorités seraient mises à jour régulièrement par la plateforme de coordination mentionnée plus haut. Pour faciliter la mobilisation des ressources nécessaires, mon Envoyé spécial propose d'ouvrir un fonds d'action pour le Sahel qui pourrait être géré par un pool d'institutions financières internationales. Ce fonds chercherait à attirer des soutiens financiers bilatéraux et multilatéraux, suivrait l'apport des contributions en nature et encouragerait les contributeurs en nature à conformer leur soutien à l'ordre de priorité de réalisation des infrastructures choisi par la région.

41. Dans l'esprit de l'appropriation nationale, les pays de la région seront d'abord invités à définir dans le détail leur choix en matière d'infrastructures régionales. À cette fin, mon Envoyé spécial convoquera à Bologne (Italie) une réunion de suivi, le 14 juin 2013, après la première réunion des universitaires sahéliens. Cette réunion amorcera un processus grâce auquel les priorités de la région en matière d'infrastructures seraient approfondies et précisées. Sur la base des résultats de la réunion de Bologne, mon Envoyé spécial se propose de réunir les Ministres des finances et du plan des pays du Sahel pour examiner et confirmer les priorités identifiées. Pour faciliter ce processus participatif de planification, mon Envoyé spécial propose la création d'un petit « Institut de recherche sur le développement du Sahel » spécialisé, dans la région, qui serait financé par le fonds d'action.

42. Pour encourager la mobilisation des ressources, mon Envoyé spécial convoquera une autre réunion des envoyés spéciaux pour le Sahel qui examineront les priorités de la région en matière d'infrastructures telles qu'elles auront été confirmées par les ministres des pays de la région. En outre, mon Envoyé spécial poursuivra ses entretiens avec les dirigeants de la Banque africaine de développement pour déterminer si la Banque, avec le soutien de la Banque mondiale, pourrait animer un pool d'institutions de développement international comprenant la Banque islamique de développement et la Banque européenne d'investissement, qui serait chargé de gérer le fonds d'action pour le Sahel proposé.

VI. Observations et recommandations

43. La situation du Sahel au regard de la sécurité reste fragile. Les dangers du terrorisme, des trafics illicites et de la criminalité organisée appellent une réponse détaillée. Notre visée collective doit appréhender simultanément les questions de sécurité, de diplomatie et de développement et prendre en considération les menaces mais aussi les perspectives sous-régionales et régionales, en particulier les relations

avec l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest et avec le Maghreb. L'inaction n'est pas une option.

44. Étant donné la situation au Mali et ses conséquences pour la région du Sahel, nous devons tenir compte aussi bien des besoins des générations futures que des besoins, plus urgents, des générations présentes. Nous devons rechercher la participation politique et économique des groupes marginalisés, en particulier dans les zones frontalières. Nous devons élaborer une démarche systématique pour lutter contre l'extrémisme et la criminalité en respectant les normes internationales en matière de droits de l'homme, et en cherchant à offrir à la jeunesse et aux autres groupes vulnérables, comme les prisonniers, de nouvelles possibilités, donner aux femmes les moyens de s'exprimer et lutter contre la corruption.

45. Les initiatives passées qui ont visé à résoudre les crises et les conflits au Sahel se situaient essentiellement au niveau national et elles ont montré leurs limites étant donné le caractère transfrontière et la portée régionale des problèmes complexes qui se posent dans la région. S'agissant de l'avenir, l'ONU devra nouer un lien plus étroit avec les initiatives nationales pour concevoir des approches à l'échelle de la région. La stratégie intégrée des Nations Unies a donc pour but de guider les efforts de l'Organisation pour apporter une aide collective aux pays du Sahel face aux problèmes qui s'y posent, dans une perspective régionale, tout en respectant le principe de l'appropriation nationale de l'action menée. Cette démarche prend pour hypothèse de travail l'intégration des interventions sur les plans humanitaire, du développement et de la sécurité, de façon à garantir que des activités qui visent à sauver les vies humaines répondent bien aux besoins immédiats tout en renforçant la résilience des populations dans le cadre d'un agenda de développement à long terme pour la région.

46. La stratégie intégrée des Nations Unies s'appuie sur des analyses et des recommandations existantes, et notamment sur celles de la mission interinstitutions d'évaluation des Nations Unies dépêchée au Sahel avec la participation de l'Union africaine en décembre 2011, les conclusions de la réunion des experts de l'Union africaine et des Nations Unies sur la région du Sahel qui s'est tenue les 14 et 15 mars 2012 à Addis-Abeba (dont les conclusions ont été entérinées par la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au niveau des ministres le 20 mars à Bamako) et celles du plan d'action des Nations Unies pour le renforcement de la résilience au Sahel. Cette stratégie aura pour but de compléter les initiatives et les mesures prises par les États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, ainsi que par les entités régionales et notamment l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du Maghreb arabe et la Communauté des États sahélo-sahariens. La stratégie proposée est un document évolutif, qui sera régulièrement modifié, adapté et ajusté à mesure que progressera sa mise en œuvre et en fonction des circonstances sur le terrain.

47. Pour appliquer la stratégie intégrée pour le Sahel, l'Organisation des Nations Unies tirera parti de son avantage comparatif, qui résulte de sa présence établie de longue date dans la région et de son expérience dans la solution des problèmes les plus aigus avec lesquels les populations concernées sont aux prises. L'Organisation usera de ses bons offices pour coordonner, réunir et convoquer les acteurs compétents pour aider à résoudre certains des problèmes les plus graves et à mobiliser des ressources et une action de plaidoyer. Cependant, l'ONU à elle seule ne peut résoudre les énormes problèmes qui se posent au Sahel et les pays de la

région devront conserver la direction et le contrôle du processus. L'efficacité de la stratégie doit être améliorée par des partenariats avec d'autres acteurs majeurs intéressés dans la région tels que l'Union africaine, la CEDEAO, les institutions financières internationales et les partenaires multilatéraux et bilatéraux, dont l'assistance technique et financière à la région sera décisive pour le succès de la démarche coordonnée.

48. Une coopération régionale efficace entre pays du Sahel nécessite un engagement sans relâche. Je continuerai à faire usage de mes bons offices, notamment par l'intermédiaire de mon Envoyé spécial pour le Sahel et de mes Représentants spéciaux pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, afin d'aider les États du Sahel à établir entre eux une confiance mutuelle.

49. Nulle part plus qu'au Sahel le lien étroit entre développement et sécurité n'est aussi manifeste. Ce n'est pas par des actions vigoureuses, communes et préventives visant principalement le développement que nous pourrions éviter que le Sahel tombe sous l'emprise de groupes criminels et terroristes qui ne peuvent que compromettre notre sécurité collective. La sécurité régionale, la coopération régionale pour le développement et une plus grande intégration régionale sont des conditions essentielles et doivent aller de pair. Nous devons donc réfléchir aux moyens de renforcer les mécanismes régionaux dans tous les secteurs et encourager des stratégies nationales intégrées et complètes visant le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, qui devraient compléter ces mécanismes. Pour cette raison, la stratégie intégrée des Nations Unies sera appliquée en étroite coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté économique des États d'Afrique centrale, la Communauté des États sahélo-sahariens, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel, l'Union du Maghreb arabe et les autres acteurs sous-régionaux compétents.

50. En s'appuyant sur les programmes nationaux déjà en place dans plusieurs pays, des mesures doivent être prises d'urgence pour les aider sans exclusive à renforcer leur capacité de résistance aux chocs extérieurs. À court terme, l'action humanitaire continuera à dispenser une assistance destinée à sauver des vies et à répondre aux besoins les plus urgents. À moyen terme, et par un mélange d'assistance humanitaire et d'aide au développement, la prévention des catastrophes et les actions de développement chercheront à reconstituer les actifs productifs, à défendre les moyens d'existence de la population, à affermir la protection sociale et à organiser la prestation de services de base sans aucune discrimination. À long terme, il faudra consolider les gains acquis par des interventions à court et à moyen terme pour faciliter le retour de la paix, la croissance durable et le développement humain. À cet égard, la résistance aux chocs extérieurs est également une forme de prévention.

51. La stratégie des Nations Unies doit être participative, aller de la base vers le haut, et être clairement dirigée, contrôlée par les gouvernements, qui doivent pouvoir en rendre compte, notamment s'agissant de l'engagement des fonds. Cette stratégie doit garantir que l'action menée à court, moyen et long terme s'intègre bien dans une programmation pluriannuelle de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement de façon à répondre aux besoins immédiats et à renforcer les capacités, les moyens d'existence et améliorer à long terme les chances des populations les plus vulnérables. Il est également nécessaire d'évaluer les risques auxquels est exposé une population ou un pays.

52. L'application de la stratégie des Nations Unies consistera en un engagement soutenu de l'ensemble du système des Nations Unies sur plusieurs années. Pour porter au maximum l'impact sur le terrain, l'application devra s'appuyer sur un vigoureux engagement du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et des organismes du système des Nations Unies présents dans la région. Avec le temps, cela devrait aboutir à un mécanisme d'application contrôlé par la région elle-même. La stratégie devra aussi être revue, affinée de façon continue, à la faveur de consultations et d'une coopération avec les pays de la région et avec la communauté internationale.

53. Pour réaliser cet agenda ambitieux, les Nations Unies devront procéder à un examen des ressources disponibles aux niveaux mondial, régional et national qui sont actuellement rassemblées pour aider le Sahel, afin de voir comment faire converger leur aide. L'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement, basée à Dakar, recevra les capacités nécessaires pour réaliser cet agenda pour l'ensemble de la région. S'appuyant sur les efforts déjà amorcés, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) serviront d'instruments de pilotage de cette stratégie au niveau du pays. Les capacités régionales d'alerte rapide dans l'ensemble du Sahel seront renforcées sous la direction du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest avec l'aide de toutes les entités des Nations Unies s'employant à appliquer la stratégie.

54. La réalisation des infrastructures prioritaires de la région, choisies par la région, sera le facteur décisif du développement humain et économique et complètera directement la stratégie intégrée des Nations Unies. À cette fin, la proposition d'établir une plateforme de coordination aidera à garantir que les efforts de la communauté internationale seront bien conformes aux besoins régionaux recensés par le processus participatif. On suivra ainsi une démarche cohérente et coordonnée, dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Mon Envoyé spécial continuera à inviter les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, à étudier la possibilité d'établir un fonds d'action pour le Sahel pour les infrastructures régionales, qui pourra suivre de près et acheminer les contributions financières et en nature.

55. Je tiens à exprimer ici ma reconnaissance à mon Envoyé spécial pour le Sahel, M. Romano Prodi, et à ses collaborateurs pour les efforts qu'ils font afin de contribuer à l'avènement d'une paix et d'un développement durables dans la région du Sahel. Je tiens aussi à saluer les efforts des bureaux des Nations Unies dans l'ensemble de la région du Sahel pour leur dévouement constant.

Annexe

Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

La stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel est axée sur trois grands domaines d'appui définis comme objectifs stratégiques et organisés suivant des thèmes principaux. Les objectifs stratégiques visent à appuyer et renforcer les initiatives en cours et à combler les lacunes déjà identifiées. Une série d'objectifs spécifiques et une liste indicative de mesures à prendre sont proposées pour atteindre ces objectifs. Les trois domaines d'appui sont complémentaires et constituent une réponse intégrée à la crise du Sahel. En particulier, cette réponse repose sur l'intégration des interventions en matière d'action humanitaire et de développement afin que les activités d'importance vitale répondent aux besoins immédiats, tandis que l'appui à la résilience des populations et des communautés entre dans le cadre d'un programme de développement à long terme.

Objectif stratégique 1 : la gouvernance efficace et sans exclusive est renforcée dans l'ensemble de la région

La gouvernance efficace repose sur la légitimité de l'État fondée sur l'inclusion politique et l'état de droit ainsi que sur la capacité et la responsabilité de l'État d'assurer des services de base. Les bons offices des Nations Unies visent en partie à aider les pays de la région à légitimer l'État en cas de besoin, tandis que les activités programmatiques du système ont pour but de renforcer les capacités nécessaires et de mettre en place les mécanismes de responsabilisation. La bonne gouvernance, notamment dans le secteur de la sécurité, constitue un élément essentiel de la programmation des Nations Unies, comme on le voit dans le PNUAD et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou dans les cadres de développement nationaux. Une gouvernance efficace et sans exclusive peut se traduire par les objectifs et les mesures suivants :

Objectif 1.1

Renforcer les institutions pour encourager les pratiques démocratiques, notamment le dialogue politique, la tenue d'élections libres, régulières et transparentes et la large participation des collectivités

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Appuyer les programmes visant à responsabiliser les partis politiques dans les pays du Sahel afin de promouvoir une politique de paix et la participation politique des femmes, notamment par la création d'une structure ouverte de dialogue entre les partis [Département des affaires politiques (DAP), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)];

b) Promouvoir l'échange des connaissances et le partage des acquis de l'expérience entre les organes de gestion électorale dans la région du Sahel en ce qui concerne les questions relatives à la prévention des conflits liés aux élections, y compris la violence fondée sur le sexe (DAP, PNUD, ONU-Femmes);

c) Appuyer la création de mécanismes nationaux d'alerte précoce afin de prévenir et de régler les conflits potentiels et d'en atténuer les effets pendant tout le processus électoral (DAP, PNUD);

d) Encourager les membres de la société civile, y compris les jeunes, les femmes, les groupes minoritaires et les médias, à participer de manière active, dynamique et libre à la vie politique nationale (PNUD, ONU-Femmes);

e) Appuyer la mise en place de programmes pour renforcer les capacités et les fonctions de contrôle des parlements, ainsi que les capacités des commissions parlementaires (PNUD);

f) Promouvoir une plus grande participation des femmes du Sahel à toutes les tribunes internationales et négociations de paix afin de résoudre les crises de la région, en se fondant sur la Conférence de haut niveau (Union européenne/ONU) sur le leadership des femmes dans la région du Sahel, tenue le 9 avril 2013, ainsi que sur les autres cadres internationaux et régionaux pertinents (ONU-Femmes, DAP);

g) Renforcer la capacité des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, nationaux et régionaux (y compris les communautés économiques régionales), au sujet de questions relatives à la facilitation, au dialogue et à la médiation afin d'encourager la paix et la réconciliation, de gérer les risques politiques et de promouvoir les processus de collaboration (DAP, PNUD, ONU-Femmes).

Objectif 1.2

Appuyer la gouvernance locale et l'élargissement des services publics dans l'ensemble des territoires nationaux

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Promouvoir et soutenir la mise au point et l'application de textes législatifs sur la décentralisation et la déconcentration dans les pays du Sahel (PNUD);

b) Renforcer les capacités et les mécanismes de responsabilisation des institutions nationales et locales afin de fournir des services sociaux essentiels de qualité concernant la santé, l'éducation, l'eau et l'hygiène publique, et promouvoir l'accès équitable et la nécessité de renforcer la résilience au niveau local [Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)];

c) Renforcer la capacité des autorités et des institutions locales pour créer et mettre en œuvre des mécanismes permettant d'élargir la participation au développement local de la communauté et des groupes vulnérables, y compris les femmes (PNUD, UNICEF, ONU-Femmes).

Objectif 1.3

Renforcer les capacités de l'État afin d'assurer un accès plus équitable aux ressources et aux services socioéconomiques

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Soutenir l'élaboration et le renforcement des politiques et des pratiques visant à améliorer l'affectation, la gestion et la responsabilité des ressources du secteur public, y compris un contrôle indépendant (PNUD);

b) Appuyer les capacités des gouvernements et des autres parties prenantes pour exploiter les ressources naturelles d'une manière propre à faire progresser le développement humain dans quatre domaines interdépendants : la participation à la législation, à l'élaboration des politiques et à la planification; l'exploration centrée sur la population; la collecte et la gestion efficaces des recettes; l'investissement dans le développement et la transformation structurelle (PNUD).

Objectif 1.4

Aider les pays du Sahel à renforcer les mécanismes régionaux de gouvernance économique

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Développer les capacités des communautés économiques régionales et appuyer le plan d'action régional pour que les pays prennent en charge la réalisation des réformes des finances publiques afin de renforcer la gestion axée sur les résultats et l'intégration régionale accélérée (PNUD, Commission économique pour l'Afrique);

b) Appuyer au niveau régional la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption [Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)].

Objectif 1.5

Renforcer les mécanismes nationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme afin de lutter contre l'impunité et d'aider les pays du Sahel à renforcer les systèmes nationaux de justice indépendante pour combattre efficacement la corruption

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Promouvoir la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que l'utilisation des mécanismes régionaux tels que la Cour africaine de justice et des droits des hommes ou la Cour de justice de la CEDEAO [Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)];

b) Établir une plateforme régionale pour partager les acquis de l'expérience, examiner les difficultés communes et définir les priorités régionales communes des commissions parlementaires dans la région du Sahel [PNUD, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)];

c) Appuyer la création d'institutions nationales des droits de l'homme en conformité avec les normes internationales, et aider à constituer un réseau des institutions nationales des droits de l'homme pour la région du Sahel (HCDH);

d) Aider à concevoir et à appuyer les processus de recherche de la vérité, les consultations nationales sur la justice transitionnelle, les mécanismes de responsabilité devant la justice et les programmes de réparations, notamment pour les victimes de violences sexuelles, et fournir des conseils sur les réformes institutionnelles voulues (HCDH, Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), PNUD);

e) Aider les pays de la région à mettre en place une législation anticorruption et des plans d'action appropriés conformément aux conventions internationales et régionales (Convention des Nations Unies contre la corruption, Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et le Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption), et renforcer la capacité et le fonctionnement des commissions nationales anticorruption afin de mieux prévenir, détecter et combattre la corruption (PNUD, ONUDC);

f) Appuyer le renforcement du contrôle interne et externe, ainsi que les mécanismes de sauvegarde de l'intégrité pour les représentants de la loi et les fonctionnaires de justice (ONUDC).

Objectif 1.6

Appuyer la sécurité des communautés et la cohésion sociale

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Appuyer la mise en place d'une stratégie communautaire de cohésion sécuritaire et sociale grâce à un dialogue participatif et sans exclusive pour les pays du Sahel (PNUD, BRSAO, ONUDC);

b) Renforcer la sécurité communautaire, la cohésion sociale et la fourniture de services judiciaires au niveau local, y compris les postes de police, les tribunaux, l'aide juridictionnelle et les établissements pénitentiaires pour faciliter l'accès à des services de sécurité et de justice responsables et efficaces (DOMP, PNUD, ONU-Femmes).

Objectif 1.7

Aider les pays du Sahel à mettre en place des systèmes nationaux et régionaux d'alerte précoce afin de répondre aux problèmes potentiels de gouvernance et aux menaces pour la sécurité

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Appuyer les gouvernements, la CEDEAO et les autres entités régionales à renforcer les mécanismes actuels d'alerte précoce tels que le Système d'alerte avancée de la CEDEAO (ECOWARN), à promouvoir les liens entre eux et à renforcer leur capacité d'analyse (BRSAO, PNUD);

b) Promouvoir le dialogue régional entre les dirigeants traditionnels et communautaires et les dirigeants d'organisations confessionnelles afin de traiter entre autres la question du recrutement par des groupes extrémistes ainsi que les mécanismes communautaires de prévention et de règlement des conflits [DAP, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT)];

c) Appuyer la participation accrue des jeunes, des femmes et des experts de la problématique hommes-femmes aux pourparlers de paix, à la négociation des accords de paix et aux efforts de réconciliation nationale (BRSAO, PNUD, ONU-Femmes).

Objectif 1.8**Promouvoir la gouvernance viable du secteur de la sécurité dans les pays du Sahel grâce à la promotion et au soutien d'institutions de sécurité et de justice réglementées, professionnelles et responsables****Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Renforcer les capacités des institutions nationales et régionales afin d'améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité dans la région du Sahel : i) en appuyant la création d'un cadre de coordination pour relier les efforts nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité; ii) en appuyant les initiatives nationales actuelles concernant la réforme du secteur de la sécurité et, plus particulièrement, la réforme du secteur de la défense, avec une assistance stratégique et technique (BRSAO, DOMP);

b) Renforcer et élargir les activités des forums sous-régionaux communs afin de faciliter l'échange des acquis de l'expérience, des meilleures pratiques et des informations sur la sécurité et la défense en Afrique de l'Ouest, notamment en appuyant les efforts de la CEDEAO visant à mettre au point et à appliquer son cadre directif et son plan d'action sous-régional en matière de gouvernance du secteur de la sécurité (BRSAO, DOMP).

Objectif stratégique 2 : les mécanismes de sécurité nationaux et régionaux sont capables de faire face aux menaces transfrontières

Les mécanismes de sécurité nationaux, sous-régionaux et régionaux, fondés sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, doivent être renforcés et devenir pleinement opérationnels. Les pays de la région, face à la crise du Mali, ont pris des mesures initiales en vue de renforcer la coopération, notamment pour le partage de l'information. L'Union africaine, l'ONU, la CEDEAO et la Communauté des États sahélo-sahariens ont joué un rôle important dans ce domaine. Il est important de donner suite à ces efforts pour encourager la confiance entre les pays dont la coopération est essentielle et pour renforcer leur capacité de faire face aux menaces transfrontières. Les entités des Nations Unies, tels le BRSAO, l'ONUSC, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF), le DOMP, la DECT, l'Équipe d'appui du Comité 1267 et le HCDH, prennent d'importantes initiatives dans ces domaines. Il est impératif que les organismes des Nations Unies alignent leurs diverses initiatives face à la crise actuelle du Sahel, en agissant d'une manière globale et intégrée, afin qu'elles soient fondées sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit (trafic, criminalité transnationale organisée et terrorisme, qui n'attirent pas toujours l'attention voulue étant donné la situation critique dans la région). Les principaux objectifs et les mesures à prendre sont les suivants :

Objectif 2.1**Permettre à l'Organisation des Nations Unies de renforcer son analyse de la sécurité régionale et de mieux suivre les menaces transfrontières dans le Sahel****Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) En s'appuyant sur la panoplie de mesures et de mécanismes de sécurité en place, y compris le rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel (S/2012/42, annexe), ainsi que sur les mesures spécifiques qu'ont déjà prises la CTITF, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la DECT, les organismes des Nations Unies identifieront collectivement les lacunes des dispositifs actuels de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Le système des Nations Unies renforcera son effort visant à sensibiliser davantage les parties prenantes nationales aux stratégies et technologies disponibles, en vue d'utiliser au mieux les ressources (CTITF, ONUDC, BRSAO);

b) Conformément à son mandat relatif à la diplomatie préventive, le BRSAO collaborera avec les autres organismes du système des Nations Unies pour renforcer la capacité d'analyse et améliorer le partage de l'information au sein de ces organismes dans la sous-région. À ce titre, un agent de liaison de la MINUSMA, basé au BRSAO, collaborera au renforcement de la capacité d'analyse du BRSAO avec les analystes du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) dans la région, l'Équipe d'appui du Comité 1267 et les autres entités intéressées des Nations Unies, telles que les conseillers pour la paix et le développement (BRSAO, DOMP, DSS).

Objectif 2.2**Renforcer les capacités nationales, notamment grâce à l'amélioration de la coordination entre les institutions nationales compétentes, afin de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme****Mesures à prendre (à titre indicatif)**

a) Une mesure importante pour rendre plus efficace la gestion des frontières dans la région consistera à adopter une démarche mieux coordonnée et plus cohérente au niveau national. Les services de sécurité devront intégrer et coordonner leurs activités de gestion des frontières. Les entités des Nations Unies chargées de lutter contre le terrorisme (CTITF, DECT) ainsi que le BRSAO et l'ONUDC conduiront les efforts de l'ONU en vue d'aider les pays de la région à établir des mécanismes de coordination de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, de manière que la police, les gardes-frontière, l'armée, les douanes et les conseillers pour la sécurité nationale puissent collaborer d'une manière cohérente et conforme aux droits de l'homme et à l'état de droit. Un mécanisme de partage de l'information entre les dispositifs de coordination dans les pays voisins sera également mis en place. Il est prévu qu'un premier projet dans la région du Sahel sera piloté en 2013 au Burkina Faso par la CTITF et la DECT, en collaboration avec les entités concernées des Nations Unies, au titre de l'initiative de la CTITF concernant l'assistance intégrée pour la lutte contre le terrorisme. Une fois que d'autres projets seront en place dans la région, un soutien sera accordé pour

promouvoir un réseau national qui contribue à mettre en place un mécanisme efficace d'alerte précoce au niveau régional (CTITF, CTED, BRSAO, ONUDC);

b) Utiliser l'Équipe spéciale des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (CTITF) comme moyen de coordination des entités concernées des Nations Unies afin d'aider les pays à appliquer la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme dans le Sahel, notamment son pilier IV sur le respect des droits de l'homme pour tous et l'état de droit en tant qu'assise fondamentale de la lutte contre le terrorisme (CTITF, BRSAO);

c) Renforcer les efforts visant à faciliter l'octroi d'une assistance technique, pour renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme, à la police, aux procureurs et à l'appareil judiciaire des pays du Sahel, dans le cadre du respect des droits de l'homme (CTITF, DECT, PNUD, DOMP);

d) Aider à renforcer les programmes des institutions de formation policière et judiciaire et améliorer les compétences techniques concernant les enquêtes approfondies menées conformément au droit international des droits de l'homme et aux normes relatives à l'état de droit. À ce titre, il faudra améliorer la coopération entre les institutions policières et les institutions judiciaires. Une importance particulière devra être accordée au trafic de drogues et d'armes et à la traite d'êtres humains, aux activités terroristes et aux enquêtes financières (ONUDC);

e) Améliorer encore l'efficacité des organismes policiers et judiciaires à l'égard de la lutte contre le blanchiment des capitaux et la criminalité financière. Il faudra pour cela que toutes les autorités compétentes adoptent systématiquement une méthode axée sur les avoirs lorsqu'elles conduiront des enquêtes ou engageront des poursuites concernant le trafic ou le terrorisme, afin de collaborer activement avec la cellule de renseignement financier de leur pays, et d'élaborer des régimes nationaux pour l'identification, la saisie, la confiscation et la gestion des produits du crime ou de renforcer ceux qui sont en vigueur (ONUDC).

Objectif 2.3

Renforcer les moyens nationaux de gestion efficace des frontières, notamment en améliorant la coordination entre les institutions nationales concernées

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Promouvoir l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre le terrorisme intégrées et globales, comportant une composante sécurité des frontières (DECT, CTITF);

b) Aider à créer des cellules d'analyse et de partage de l'information douanière pour le contrôle efficace des frontières (DECT, CTITF);

c) Aider à mettre en œuvre des systèmes de gestion automatisée des données au franchissement des frontières, ou à renforcer les systèmes existants, en établissant des liens avec les bases de données d'alerte nationales et internationales afin de détecter et de prévenir les mouvements transfrontières de terroristes et autres criminels (DECT, CTITF);

d) Sensibiliser davantage et former les douaniers de première ligne à la détection et à la prévention des mouvements illicites d'espèces et d'instruments

négociables au porteur afin de lutter contre les trafics de drogues et d'armes (CTITF, DECT, ONUDC);

e) Fournir aux gouvernements de la région des conseils afin d'élaborer des stratégies efficaces de gestion des frontières conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris des modalités en matière de bonnes pratiques pour la coordination des contrôles aux frontières par les organismes nationaux compétents et avec les États voisins afin de lutter contre le trafic et les mouvements transfrontières de criminels, y compris les terroristes, et pour le renforcement des capacités de gestion des frontières dans les plaques tournantes urbaines où transitent de grandes quantités de marchandises illicites (ONUDC, BRSAO).

Objectif 2.4

Renforcer les capacités régionales de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Aider l'Union africaine à faire appliquer les conclusions de la Réunion sur la coopération en matière de sécurité tenue le 17 mars 2013 en Mauritanie et à mettre sur pied l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne (BRSAO, ONUDC, DECT);

b) Fournir à la CEDEAO une assistance technique et un soutien à la mise en œuvre de sa déclaration politique et de son Plan d'action régional de Praia (2008-2015) pour la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest (ONUDC, BRSAO, DOMP);

c) Appuyer les organisations régionales et sous-régionales et leurs mécanismes, tels que le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, afin de pouvoir renforcer le partage des informations et des bonnes pratiques (BRSAO, CTITF, DECT).

Objectif 2.5

Renforcer la coopération régionale et interrégionale entre les États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, notamment par la mise au point de méthodes harmonisées pour lutter contre le trafic, contrôler les armements et les mouvements d'éléments armés et criminels, y compris les terroristes, et renforcer l'embargo sur les armes décrété par la résolution 1267 (1999)

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Renforcer les mécanismes sous-régionaux de coopération judiciaire, notamment la Plateforme judiciaire régionale pour les pays du Sahel et le Réseau d'autorités centrales et de procureurs de l'Afrique de l'Ouest, y compris en ce qui concerne la rédaction et le traitement des demandes d'aide judiciaire et d'extradition conformément au droit international des droits de l'homme et aux normes relatives à l'état de droit (ONUDC, DECT);

b) Sensibiliser les gouvernements des pays du Sahel ainsi que les acteurs de la société civile aux normes internationales des Nations Unies sur le contrôle des armes légères mises en œuvre au titre du Mécanisme des Nations Unies pour la

coordination de l'action concernant les armes légères (CASA), qui permettent de fournir des orientations précises sur la mise en place et le maintien de contrôle sur les armes légères et de petit calibre. Des efforts seront faits également pour aider les pays de la région à appliquer intégralement la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (CASA);

c) Sur la base des conclusions de la Conférence CTITF-Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme/DECT sur la coopération en matière de contrôles aux frontières dans le Sahel et au Maghreb, tenue du 13 au 15 mars 2013 à Rabat, faciliter l'organisation de réunions annuelles des agents responsables des contrôles aux frontières et de la sécurité (douanes, police frontalière et agents de renseignements) des États concernés en vue de mettre en place des réseaux d'experts et de renforcer les échanges d'informations et la coopération en matière de contrôles aux frontières d'une manière conforme aux droits de l'homme (DECT, CTITF, Équipe d'appui du Comité 1267);

d) Appuyer la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux, de mémorandums d'accord ou d'autres dispositions afin de permettre la coopération et la coordination en matière de contrôles aux frontières en Afrique de l'Ouest et au Sahel (DECT, BRSAO);

e) Soutenir la mise à jour du régime des sanctions contre Al-Qaida et ses associés imposées par la résolution 1267 (1999) (résolution 2083 (2012) du Conseil de sécurité). Ces mesures comprendront la convocation d'une réunion régionale des services de renseignement afin d'échanger des informations sur la menace créée par Al-Qaida et ses associés et de mettre à jour les informations concernant le régime de sanctions ciblées au titre de la résolution 1267 (1999) (Équipe d'appui au Comité 1267);

f) Appuyer les efforts visant à améliorer la communication et l'échange de renseignements, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, entre les aéroports de l'Amérique latine, de l'Afrique de l'Ouest, du Sahel, du Maghreb et de l'Europe afin de lutter contre le trafic au départ, durant le transit et à l'arrivée, notamment en appliquant les interdictions de voyager pertinentes (ONU DC);

g) Améliorer la coordination entre les États concernés pour lutter contre le trafic des biens culturels et protéger les manuscrits anciens du Mali et autres types de biens du patrimoine culturel mobilier qui est protégé conformément aux dispositions de la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, en particulier en son article 9, et de la Convention de 1995 d'UNIDROIT (Institut international pour l'unification du droit privé) sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (UNESCO, MINUSMA).

Objectif stratégique 3 : les plans et les interventions humanitaires et de développement sont intégrés afin d'assurer la résilience à long terme

Les méthodes multisectorielles renforcent la résilience des peuples sahéliens en assurant une passerelle entre les programmes humanitaires et les programmes de

développement pour faire face aux causes sous-jacentes et aux conséquences ultérieures de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et autres vulnérabilités, ainsi que pour promouvoir le développement à long terme. La planification et l'exécution cohérentes, convergentes et harmonisées d'activités humanitaires et de développement contribueront à fournir aux communautés les plus vulnérables une panoplie de mesures favorisant la résilience. La sécurité alimentaire et nutritionnelle restera au centre de la stratégie. Les objectifs et les mesures essentiels pour cet effort sont énumérés ci-après :

Objectif 3.1

Appuyer les parties prenantes locales, nationales et régionales afin de mieux identifier et suivre les ménages vulnérables avec leur participation

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Assurer la collecte efficace de données désagrégées et la gestion de l'information aux niveaux national et régional afin de mieux identifier et suivre les populations vulnérables (Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), Programme alimentaire mondial (PAM), UNICEF, FNUAP);

b) Appuyer les mécanismes et les réseaux de la région (« Cadre harmonisé », Réseau de prévention et de gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest (PREGEC) et Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) en vue d'assurer en temps voulu des informations et des analyses de qualité sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin d'orienter efficacement la prise des décisions et de mobiliser une action préventive et une réponse rapide (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), PAM, UNICEF).

Objectif 3.2

Aider les gouvernements et autres parties prenantes à assurer la prestation équitable et efficace des services sociaux de base et promouvoir des systèmes de protection sociale efficaces

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Appuyer la mise au point de systèmes de suivi efficaces (UNICEF);

b) Faire en sorte que les populations vulnérables puissent accéder à des services sociaux de base sans exclusive et sans discrimination, ainsi qu'à des filets de protection et de sécurité, en tant qu'assise nécessaire pour renforcer et protéger le capital humain et réduire la vulnérabilité des ménages aux chocs intérieurs et extérieurs (UNICEF, PNUD, PAM);

c) Appuyer la mise au point et l'application de politiques et de lois en matière de protection sociale globale au niveau national et de cadres institutionnels et budgétaires correspondants, conformément aux normes nationales et internationales relatives aux droits de l'homme [PNUD, ONU-Femmes, UNICEF, Organisation internationale du Travail (OIT)];

d) Appuyer la mise au point et l'application de politiques, de stratégies et de cadres budgétaires portant spécifiquement sur la nutrition (UNICEF, OMS, PAM, FAO);

e) Veiller à ce que les communautés soient informées des services de base disponibles et faciliter la participation des communautés à l'identification des obstacles et à la conception de solutions locales permettant d'améliorer la résilience et de renforcer l'aptitude à exiger des services de base (UNICEF, Organisation internationale pour les migrations (OIM), PAM).

Objectif 3.3

Renforcer, aux niveaux national et régional, les capacités des ménages en matière de gestion des risques

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Appuyer les initiatives et la coopération au niveau régional sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe (PNUD, UNESCO, PAM);

b) Renforcer et promouvoir la gestion participative des risques aux niveaux local, national et régional (PNUD, ONU-Femmes, OCHA, UNICEF, OIM, PAM);

c) Appuyer la mise en place de stocks de sécurité alimentaire aux niveaux national et régional en vue de réglementer les marchés et de répondre aux besoins alimentaires transitoires (PAM);

d) Renforcer les mécanismes d'approvisionnement humanitaire aux niveaux national et régional afin de pouvoir assurer efficacement et en temps voulu des interventions en la matière (UNICEF, PAM, OIM);

e) Appuyer des stratégies de communication en matière de modification du comportement afin de promouvoir les changements individuels et sociaux aboutissant à l'adoption de pratiques permettant de renforcer la résilience des personnes et des familles, notamment grâce à la promotion d'une meilleure nutrition (ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP);

f) Définir et encourager l'utilisation du savoir autochtone pour contribuer au système d'alerte précoce; renforcer les réseaux de groupes vulnérables au sujet de questions de mobilisation identifiées par l'analyse participative de la vulnérabilité (UNESCO).

Objectif 3.4

Renforcer les moyens de subsistance durables

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Identifier les moyens de subsistance et les capacités des acteurs économiques au niveau national et fournir un appui à l'acquisition de moyens de subsistance durables et à la création d'emplois, y compris d'emplois durables, dans des conditions de travail justes et favorables (PNUD, OIT, FAO);

b) Protéger les capacités de production de la population en appuyant la mise au point de programmes agissant sur la nutrition, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et du développement, de la santé publique, de l'éducation et de la protection sociale (UNICEF, FAO, PAM, OMS);

c) Assurer de meilleures possibilités de subsistance dans les domaines agricole et pastorale par l'augmentation des investissements, l'utilisation de semences et d'espèces résistantes, la prestation de services de vulgarisation rurale et

la mise en place de nouvelles infrastructures [FAO, PAM, Fonds international de développement agricole (FIDA)];

d) Renforcer les liens des petits cultivateurs avec le secteur privé en facilitant l'accès aux intrants agricoles, en améliorant l'accès aux marchés et en renforçant les systèmes de chaîne de valeur (FAO, FIDA, PAM);

e) Appuyer les droits de propriété foncière et les responsabilités en la matière aux niveaux local et national (FAO, OIM);

f) Promouvoir d'autres moyens de subsistance grâce au développement des chaînes de valeur, à la promotion des entreprises agroalimentaires et des microentreprises, à l'accès au microcrédit rural, à la formation professionnelle et à la promotion du commerce régional et de l'accès à l'énergie durable, y compris l'énergie solaire et l'emploi vert (PNUD, FAO, UNESCO, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), OIT);

g) Promouvoir et utiliser des systèmes d'emploi liés au maintien, au relèvement et à l'amélioration des infrastructures essentielles et des biens de production (OIT, PAM, FAO);

h) Appuyer et protéger les agriculteurs en leur permettant d'accéder à des moyens viables de microcrédit rural, à des systèmes d'assurance des récoltes et à d'autres services financiers [PAM, FAO, Fonds d'équipement des Nations Unies];

i) Appuyer l'identification des connaissances et solutions locales en matière de moyens de subsistance et le renforcement de la résilience (OCHA, PNUD, PAM).

Objectif 3.5

Promouvoir la viabilité de l'environnement grâce à des mécanismes de gestion des ressources naturelles aux niveaux national et régional, et à des programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, l'accent étant mis en particulier sur les ressources en eau

Mesures à prendre (à titre indicatif)

a) Appuyer l'intégration systématique des politiques et programmes de réduction de la pauvreté et de viabilité de l'environnement dans les cadres juridiques qui encouragent la préservation des écosystèmes, l'utilisation des terres et l'aménagement du territoire, l'accent étant mis en particulier sur les méthodes écologiquement intégrées (PNUD, PNUE);

b) Fournir une assistance technique au Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel et aux autres organes sous-régionaux et renforcer leurs capacités de gestion des ressources naturelles régionales (FAO, PNUE, PNUD);

c) Renforcer la gestion des ressources naturelles, de l'élevage et des autres activités productives axées sur les cultivateurs (FAO, PAM, FIDA);

d) Renforcer les mécanismes de gestion des ressources en terre et en eau et fournir à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, à l'Agence de bassin du fleuve Niger et à la Commission du bassin du lac Tchad une assistance technique et des moyens de renforcer leurs capacités (PNUE, UNESCO).